

Conditions générales :

Quantité à broyer estimée :

Téléphone :

Emprunt personnel

Emprunt mutualisé

<u>Article 1</u>: La mise à disposition du broyeur commence au moment de la remise du matériel à l'usager par les services de la commune de domiciliation et se termine au moment de sa restitution par l'usager. Pour limiter les transports et favoriser le broyage de branches par quartier, le broyeur peut être emprunté pour être utilisé par plusieurs utilisateurs.

Précisez le nombre d'utilisateurs :

Le broyeur est mis à disposition, gratuitement, à une personne majeure :

Nom et prénom des autres utilisateurs :

Nature des branchages : ______

- Le week-end : dans ce cas, il sera retiré le vendredi avec retour le lundi, aux horaires suivants : de 7h45 à 9h ou de 12h30 à 14h, aux ateliers municipaux.
- La semaine : dans ce cas, il sera retiré le mardi avec retour le jeudi, aux horaires suivants : de 7h45 à 9h ou de 12h30 à 14h, aux ateliers municipaux.

Chaque jour de retard dans la restitution du matériel sera facturé 20 € TTC. Est considéré comme jour de retard, un retour de broyeur après 14h le jour de restitution.

<u>Article 2</u>: L'usager a la garde du matériel mis à disposition (broyeur avec sa notice d'utilisation, casque avec visière et protection auditive) dès la remise de celui-ci entre ses mains et jusqu'à restitution complète. Le matériel devra être stocké à l'abri des intempéries, et des risques de vol ou de dégradations. Il en est entièrement responsable pendant cette période et devra en être le seul utilisateur. Il est ainsi responsable de son vol ou de sa perte. Le chèque de caution du montant du broyeur, demandé à l'usager à la remise du matériel, sera ainsi encaissé en cas de non restitution du broyeur dès le 1^{er} jour de retard. En cas d'emprunt du matériel par plusieurs utilisateurs, l'emprunteur ayant indiqué ses coordonnées sur le présent contrat est entièrement responsable du matériel pendant toute la durée d'emprunt du matériel. Il se porte garant pour les autres utilisateurs.

<u>Article 3</u>: L'usager reconnaît être apte à se servir du broyeur mis à disposition. Le SMTD 65 met à disposition de l'usager un broyeur en parfait état de marche, régulièrement contrôlé ainsi qu'un casque avec visière et protection auditive. Avant la remise du broyeur, le représentant de la commune de domiciliation effectue l'état des lieux du matériel avec l'usager. Le manuel d'utilisation du broyeur est remis à l'usager avec le matériel. Les points importants du manuel et les consignes de sécurité sont expliqués oralement à l'usager.

En cas d'emprunt pour plusieurs utilisateurs, l'emprunteur ayant reçu les consignes de sécurité et de fonctionnement au moment du retrait du broyeur s'engage à les communiquer aux autres utilisateurs. Sa responsabilité sera engagée en cas d'accident, de vol, de perte ou de détérioration du matériel par un autre utilisateur.

<u>Article 4 :</u> L'usager doit prendre soin du matériel et est responsable de sa détérioration en cas de mauvaise utilisation. Le montant de la réparation sera facturé à l'usager ; il sera inférieur ou égal au coût d'achat du broyeur.

Article 5 : Le matériel prêté reste la propriété du SMTD 65. L'usager ne peut en aucun cas le céder, le sous-louer, le prêter, le donner en gage ou en nantissement, ou quitter le territoire de la commune d'Ibos. Seuls l'emprunteur et les utilisateurs, en cas de location groupée, peuvent utiliser le matériel. Le matériel prêté ne peut faire l'objet d'aucune opération de transformation et de démontage. En cas de panne, l'usager devra avertir la commune d'Ibos.

<u>Article 6 :</u> Le broyeur est un appareil pouvant générer des nuisances sonores. L'(es) usager(s) s'engage(nt) à utiliser le broyeur en respectant la législation en vigueur (législation nationale, règlement communal et règlement de lotissement).

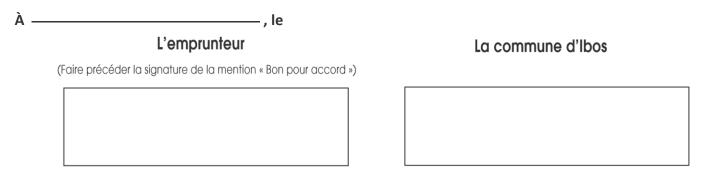
<u>Article 7</u>: le SMTD 65 fournit un casque avec visière et protection auditive que l'(es) usager(s) s'engage(nt) à utiliser.

Article 8 : Il est demandé à l'usager :

- de remplir et signer ce présent contrat,
- de fournir une photocopie d'une pièce d'identité
- de fournir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- de fournir un chèque de caution d'un montant de 630 €.
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile est également demandée.

Seule une personne majeure peut avoir accès à la mise à disposition du broyeur. En cas d'emprunt du broyeur à plusieurs, l'ensemble des utilisateurs doivent fournir une photocopie d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent et d'une attestation d'assurance de responsabilité civile. Un seul chèque de caution sera demandé.

<u>Article 9:</u> La mise à disposition de broyeurs de végétaux aux particuliers a pour objectif de réduire les tonnages de déchets de jardin apportés en déchèteries. L'usager empruntant le broyeur s'engage donc à garder le broyat à des fins d'apport de matière sèche dans le processus de compostage ou de paillage.













FICHE DE RETRAIT / DE RETOUR DU BROYEUR ELECTRIQUE



A REMPLIR PAR L'EMPRUNTEUR :

Signature de l'Emprunteur

Nom – prénom : Adresse :		
Tél. :		
• SI EMPRUNT LE WEEKEND :		
Date et heure du <u>retrait</u> du matériel		
□ Vendredi	☐ entre 7h45 et 9h00	Précisez l'horaire approximatif :
	☐ entre 12h30 et 14h00	
Date et heure du <u>retour</u> du matériel :		
☐ Lundi	☐ entre 7h45 et 9h00	Précisez l'horaire approximatif :
	☐ entre 12h30 et 14h00	
• SI EMPRUNT LA SEMAINE :		
Date et heure du <u>retrait</u> du matériel]	
☐ Mardi	☐ entre 7h45 et 9h00	Précisez l'horaire approximatif :
	☐ entre 12h30 et 14h00	
Date et heure du <u>retour</u> du matériel :]	
☐ Jeudi	☐ entre 7h45 et 9h00	Précisez l'horaire approximatif :
	☐ entre 12h30 et 14h00	
A DEMOLID DAD LE DECDONCADI E DEC	EDVICES TECHNIQUES .	
A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DES S	SERVICES TECHNIQUES :	
Au moment de l'emprunt : □ Etat des lieux	□ Re	emise du kit de protection
□ Remise du broyeur et de la notice	☐ Remise d'une brosse de nettoyage	
Au moment du retour :		
□ Etat des lieux	☐ Remise du kit de protection	
□ Remise du broyeur et de la notice	☐ Remise d'une brosse de nettoyage	
Fait à Ibos, le		

Signature du représentant de la Mairie d'Ibos